

- Les entreprises canadiennes ont investi 25 millions de dollars au Vietnam depuis 1988, ce qui plaçait le Canada au quinzième rang des investisseurs étrangers.
- Le Canada et le Vietnam ont resserré leurs liens en négociant une série d'accords, parmi lesquels un accord de coopération économique et un accord de coopération au développement, qui ont été signés en juin dernier lors de la visite au Canada du vice-premier ministre du Vietnam. Des accords portant sur le commerce, l'abandon de la double imposition et l'entraide judiciaire sont en train d'être négociés.

L'aide publique au développement

- Le Vietnam est redevenu admissible à l'aide publique au développement en mars 1990, par suite de son retrait du Cambodge et de l'adoption d'un vaste programme de renouveau économique.
- Depuis 1990, le Canada a versé quelque 41 millions de dollars au Vietnam à titre d'aide au développement. De ce total, 23,8 millions ont été versés sous forme d'aide alimentaire et d'assistance humanitaire et 11,3 millions ont été accordés à des institutions et des entreprises privées canadiennes pour appuyer leurs activités au Vietnam. Les décaissements annuels s'élèvent actuellement à environ 12 millions de dollars par année.
- Une stratégie d'aide canadienne au Vietnam a été élaborée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'Agence se prépare à élargir sa coopération bilatérale et à mettre en oeuvre des programmes à long terme qui :
 - verront avant tout à renforcer la capacité du Vietnam de planifier et de gérer son ambitieux programme de réformes économiques et sociales;
 - appuieront le développement des ressources humaines et le transfert de technologie dans les secteurs de l'environnement, du transport, de la technologie de l'information, de l'énergie et de l'éducation;
 - aideront au développement d'un cadre juridique et institutionnel susceptible de favoriser l'essor du secteur privé au Vietnam;
 - encourageront les aspects du programme de réforme qui cherchent à promouvoir l'équité sociale, la diminution de la pauvreté, la protection de l'environnement, les droits de la personne, la primauté du droit et la participation publique;